

un reçu de loyer pour les étaux en question, signé par M. A.-J. Hart, lui-même.

Cette preuve étant suffisante pour prouver les irrégularités commises par ledit M. Hart, M. l'échevin Ward insiste à ce que M. Hart, soit sommé, séance tenante, de résigner, par écrit, comme locataire des étaux en question. La résignation de M. Hart, comme locataire desdits étaux est alors soumise et lue.

M. l'échevin Martin propose, et il est

Résolu: Que la résignation de M. Hart, comme locataire des étaux Nos 13 et 14 du marché Bonsecours, rue des Commissaires, soit reçue et acceptée, et que le surintendant soit autorisé à mettre immédiatement en location les étaux en question.

3.—M. l'échevin Bumbray attire l'attention de la Commission sur la nécessité de faire poser sept puisards, à différents endroits, dans les allées transversales du marché à bestiaux de l'Est.

Résolu: Que M. Jos. Ménard, entrepreneur des égouts récemment construits audit marché, soit prié de soumissionner par écrit, pour ce travail additionnel.

4.—M. D. Desautels, locataire du marché Saint-Jacques, se présente devant la Commission et demande le remboursement d'une somme de \$23 à lui accordée par cette Commission, comme contribution à différentes améliorations qu'il a exécutés dans ses étaux, et à ce sujet, le surintendant fait rapport que les travaux n'ont pas été exécutés conformément à la résolution adoptée à cet effet; il est en conséquence

Résolu: Que M. le président, accompagné du surintendant, soient priés d'examiner les travaux exécutés à cet endroit, avec prière de faire rapport.

Le surintendant fait rapport que les trois balayeurs du marché Bonsecours lui ont demandé de les pourvoir chacun d'un imperméable et d'une paire de bottes en caoutchouc.

Sur proposition de M. l'échevin Turner, il est

Résolu: D'autoriser le surintendant à procurer ces effets aux employés en question.

Adjournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE

ORDRE DU JOUR

RAPPORT

1. *Finances.*—Pour acheter l'île Sainte-Hélène.

REGLEMENTS

2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
3. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260 (Sadler).
4. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer une partie du Sault-au-Recollet (Lavallée).

RAPPORT

5. *Voirie.*—Pour effacer la ligne homologuée au côté Sud de la rue Lagacétière.

MOTIONS.

6. *Dagenais.*—Pour forcer les compagnies d'abattoirs de payer le traitement d'un inspecteur.
7. *Marin.*—Pour abroger une certaine résolution *re* écurie sur la rue Mackay.

REGLEMENTS

8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 49. (Houlé).
9. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 210. (Carter).
10. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* écuries. (Dagenais).

cupies said stalls, was then called and he filed a receipt for rent of said stalls, signed by Mr. A. J. Hart himself.

Said proof being sufficient to substantiate the irregularities committed by Mr. Hart, Ald. Ward urged that Mr. Hart be called upon to file a written resignation, immediately, as tenant of the stalls in question.

The resignation of Mr. Hart, as tenant of said stalls, was then submitted and read.

Ald. Martin moved, and it was

Resolved: That Mr. Hart's resignation as tenant of Stalls Nos. 13 and 14 in Bonsecours Market, on Commissioners street, be received and accepted and that the superintendent be authorized to offer to let same immediately.

Ald. Bumbray drew the attention of the Committee to the necessity of laying seven gullies, in different places, in the transverse alleys, at the Eastern Cattle Market.

Resolved: That Mr. Jos. Ménard, contractor for sewers recently constructed in said market, be invited to tender, in writing, for this additional work.

Mr. D. Desautels, tenant at St. James Market, appeared before the Committee and asked to be reimbursed the sum of \$23 granted him by the Committee, as the City's share in different improvements made by himself to his stalls. In this connection, the superintendent made a report stating that said work had not been done in conformity with the resolution adopted to that effect. It was consequently

Resolved: That the chairman, with the superintendent, be instructed to examine said work and report thereon.

The superintendent reported that the three sweepers at Bonsecours Market, had asked for rubber coats and boots.

On motion of Ald. Turner, it was

Resolved: That the superintendent be authorized to purchase said goods for the employes in question.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING, 15th OF OCTOBER

ORDER OF THE DAY

REPORT

1. *Finance Committee.*—To purchase St. Helen's Island.

BY-LAWS

2. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester Street and on other streets. (Yates).
3. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Sadler).
4. 3rd reading of a by-law to annex a portion of Sault-au-Recollet. (Lavallée).

REPORT.

5. *Road.*—To erase homologated line of south side of Lagacétière Street.

MOTIONS.

6. *Dagenais.*—To compel Abattoir Companies to pay salary of an inspector.
7. *Marin.*—To repeal a certain resolution *re* stable on Mackay St.

BY-LAWS.

8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 49. (Houlé).
9. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 210. (Carter).
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re* stables. (Dagenais).